

Avant-propos

Objekttyp: **Preface**

Zeitschrift: **Rapport sur l'activité du Comité international de la Croix-Rouge**

Band (Jahr): - **(1949)**

PDF erstellt am: **25.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

AVANT-PROPOS

S'adressant au Président de la Confédération suisse et aux membres de la Commission parlementaire chargée de se prononcer sur l'opportunité de ratifier les Conventions de Genève du 12 août 1949, le Président du Comité international de la Croix-Rouge ¹ s'exprimait ainsi ²:

« Il est du devoir de notre institution, non seulement de tout comprendre, à tout moment, mais encore d'être prête à faire honneur complètement à toute extension soudaine, si vaste qu'elle soit, de ses obligations. Cette nécessité, pour nous, d'être prêts, demeure, bien que présentement nous ayons restreint notre action sur le terrain, alors même que six ou sept conflits ouverts ou latents nous occupent intensément. La Grèce, la Palestine, le Cachemire, l'Indochine, l'Indonésie, la Malaisie, la Chine, ainsi que d'autres points névralgiques (en Europe centrale, je ne citerai que Berlin) réclament non seulement des secours, mais aussi l'attention la plus soutenue. De telles tâches, jointes à l'ensemble de notre action traditionnelle, obligent le CICR à étudier et à résoudre des problèmes extraordinairement ardues dans l'ordre matériel comme dans l'ordre intellectuel. »

Cet aperçu résume l'activité du CICR durant l'année 1949. Si, en effet, au cours de cette même année, l'on enregistre certaines réductions de son personnel comme de ses dépenses, ces réductions sont loin de ramener l'appareil administratif du CICR au niveau où il se trouvait au début de septembre 1939.

Les conditions actuelles de la vie internationale ont pour conséquence de maintenir le CICR dans un état intermédiaire

¹ Par souci de concision, le Comité international de la Croix-Rouge sera désigné, dans le présent Rapport, par les lettres « CICR ».

² Exposé du 23 février 1950.

entre la « mobilisation » du temps de guerre et la situation du temps de paix, antérieure au dernier conflit généralisé. Dans le domaine humanitaire, le CICR a rendu en toute impartialité, à tous les belligérants, des services qui l'ont désigné à la confiance des nations. C'est ce qu'ont sanctionné les quatre Conventions de Genève du 12 août 1949, aujourd'hui signées par soixante et une Puissances.

Le présent Rapport relate l'action multiple qui en est résultée.